

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI
Salon du Cheval d'El Jadida 2026



Coupe des Éleveurs marocains de Chevaux Pur-Sang Arabe
Mardi 13 octobre 2026

Avant-programme

La Coupe des Éleveurs marocains de Chevaux Pur-sang Arabe est organisée par l'Association du Salon du Cheval et l'Organisation du Cheval Arabe en partenariat avec la Société Royale d'Encouragement du Cheval et l'Association Royale Marocaine des éleveurs de chevaux Pur-Sang Arabe, pour promouvoir l'élevage du cheval Pur-sang arabe au Maroc.

A – INFORMATIONS GENERALES

Lieu : Salon du Cheval d'El Jadida

Carrière « A »- Parc des Expositions Mohammed VI, El Jadida - **Maroc**

Dates : Mardi 13 octobre 2026.

B – OFFICIELS

Président :

Charif Moulay Abdallah ALAOUI, Président de l'ASC

Comité d'organisation :

Dr. EL Habib MARZAK, Commissaire du Salon du Cheval
Mr. Omar SKALLI, Directeur Général de la SOREC
Mr. Driss TARIK, Secrétaire Général par intérim de l'ARMECPSA

Direction technique :

Dr. EL Habib MARZAK
Mr. Said Khouya
Dr. Malak BENAMAR

Coordination du Show: Dr. Mohammed EL KOHEN
Dr. Salem Al barraq

- **Responsable Évènementiel :** Mme Nada ABOULAASRI
- **Responsable Communication :** Mme Mouna MOHATTANE
- **Responsable administratif et logistique :** M. El Mehdi MHAIMDAT

Jury de terrain : 5 Juges Internationaux (Liste ECAHO).
Secrétariat : Commissariat du Salon du Cheval d'El Jadida et ARMECPSA.
Comité disciplinaire : 3 Juges (Liste ECAHO).
Commissaire de terrain : 1 (Liste ECAHO).
Vétérinaire officiel : Service vétérinaire du Salon.
Contrôle de notation : 4 Personnes.
Animation : 2 Personnes.

C – CONDITIONS GENERALES

C.1. Conditions d'inscription

La Coupe des éleveurs marocains de chevaux pur-sang arabe est ouverte à tout cheval qui répond aux conditions suivantes :

- L'éleveur doit avoir son élevage installé au Maroc au moins 2 ans avant la date de la clôture des inscriptions ;
- Être inscrit au stud book marocain du cheval pur-sang arabe.
- Être naisseur et propriétaire du cheval à la date d'inscription au concours .
- Ne pas avoir été champion or dans les éditions 2024 ou 2025 de la Coupe des éleveurs marocains.
- L'éleveur est autorisé à engager un maximum de 8 chevaux dans cette Coupe et Maximum 1 par classe.

Les inscriptions seront ouvertes du **Lundi 07 Septembre au Lundi 28 Septembre 2026** . Un comité de sélection statuera définitivement sur les chevaux engagés.

Il est recommandé aux concurrents de transmettre leurs engagements, en ligne, via le mail : **breederscupmorocco@gmail.com**

La fiche d'engagement doit être dûment signée et accompagnée de la copie du passeport du cheval en respectant scrupuleusement l'agenda ci-après :

- Clôture des engagements préliminaires : **Lundi 28 Septembre 2026**
- Confirmation aux Participants : **Jeudi 01 Octobre 2026**

C.2.Engagements

Les engagements des chevaux sont gratuits, ils devront être instruits comme suit :

- un exemplaire par cheval sur lequel doit être indiqué le nom du présentateur en lettres capitales signé par le propriétaire du cheval et accompagné des documents indiqués ci-dessous :

- Copie du livret signalétique ou du passeport du cheval engagé;
- Certificat de vaccination contre la grippe équine;
- Copie du passeport ou de la carte d'identité nationale du présentateur.

Aucun changement de propriété ne peut être considéré par les organisateurs après la date de clôture des inscriptions.

C.3.Classes qualificatives

Classe 1: Pouliches 1 an, nées en 2025;	Classe 6: Poulains d'1 an, nés en 2025;
Classe 2: Pouliches 2 ans, nées en 2024;	Classe 7 : Poulains de 2 ans, nés en 2024;
Classe 3: Pouliches 3 ans, nées en 2023;	Classe 8 : Poulains de 3 ans, nés en 2023;
Classe 4: Femelles de 4 à 6 ans; (2022-2020)	Classe 9: Mâles de 4 à 6 ans; (2022-2020)
Classe 5: Femelles âgées de 7 ans et plus;	Classe 10: Mâles âgés de 7 ans et plus.

La classification peut être modifiée selon le nombre et les catégories des inscrits.

C.4.Notation lors des classes qualificatives

La coupe des éleveurs joue un rôle important dans la gestion de l'élevage des chevaux arabes car il offre à l'éleveur la possibilité de voir sa production et son programme d'élevage évalué par des experts.

Pour cela, le système de notation suivant a été retenu :

(20pts) : Idéal

(19,5-19pts) : Excellent

(18,5-18pts) : Très bien

(17,5-17pts) : Bien

(16,5-16pts) : Assez-bien

(15,5-15pts) : Satisfaisant

(14,5-14pts) : Insuffisant

(Au dessous de 14 pts) : Faible

Ainsi chaque juge pourra choisir l'appréciation qualitative qui convient afin d'évaluer chaque aspect du cheval.

M1: Note pour le TYPE

Les appréciations proposées quand au choix pour le type sont

- Idéal ou Excellent ou Très Bien ou Bien ou Assez Bien ou Satisfaisant ou Insuffisant

M2 : Note pour la TÊTE ET ENCOLURE

Il sera demandé aux juges deux appréciations séparées : une pour la tête et l'autre pour l'encolure. Cela permettra aux juges de mieux évaluer chacune des deux parties.

M2a - Tête : Les appréciations proposées quand au choix pour la tête sont

- Idéal ou Excellent ou Très Bien ou Bien ou Assez Bien ou Satisfaisant ou Insuffisant

M2b - Encolure : les appréciations proposées quand au choix pour l'encolure sont :

- Idéal ou Excellent ou Très Bien ou Bien ou Assez Bien ou Satisfaisant ou Insuffisant

La note finale pour la Tête et l'Encolure sera la moyenne des deux notes $(M2a + M2b)/2 = M2$

M3 : Note pour le CORPS ET LIGNE DU DESSUS

Les appréciations proposées quand au choix pour le Corps et la Ligne du dessus sont :

- Excellent ou Très Bien ou Bien ou Assez Bien ou Satisfaisant ou Insuffisant ou Faible

M4 : Note pour les MEMBRES

Il sera demandé aux juges deux notes séparées : une pour les membres antérieurs et une pour les membres postérieurs.

Les appréciations proposées quand au choix pour les membres sont :

M4a : membres antérieurs : Très Bien ou Bien ou Assez Bien ou Satisfaisant ou Insuffisant ou Faible

M4b : membres postérieurs : Très Bien ou Bien ou Assez Bien ou Satisfaisant ou Insuffisant ou Faible La note finale pour Membres sera la moyenne des deux notes $(M4a + M4b)/2 = M4$

M5 : Note pour le mouvement

Les appréciations proposées quant au choix pour le mouvement sont :

- Idéal ou Excellent ou Très Bien ou Bien ou Assez Bien ou Satisfaisant ou Insuffisant ou Faible

Les appréciations données pour chaque partie du cheval jugée seront traduites en notes suivant la grille mentionnée ci-dessus. Ainsi la note globale sera la moyenne des notes partielles des juges. Toutefois, et pour garantir une homogénéité dans le jugement pour chaque partie jugée, toute note partielle s'écartant d'1,5 pts de la note globale ne sera pas prise en compte.

La note finale du cheval résultera de l'addition des notes $(M1+M2+M3+M4+M5)$

Le placement sera fait selon les notes finales des chevaux de la classe : le premier étant le cheval totalisant la note la plus élevée et ainsi de suite. Selon sa note finale, chaque cheval sera défini comme suit :

• Cheval idéal	Plus de 95
• Excellent Cheval	Entre 90 et 95
• Très bon Cheval	Entre 85 et 90
• Bon Cheval	Entre 80 et 85
• Assez bon cheval	Entre 75 et 80
• Satisfaisant	Entre 70 et 75
• Insuffisant	Moins de 70

C.5. Règlements Championnats « Open »

Les champions yearling mâle et femelle seront choisis parmi les chevaux qualifiés dans les classes d'un an (minimum 2 classes sont exigées pour organiser ce championnat).

Les champions juniors mâle et junior femelle seront choisis parmi les chevaux qualifiés dans les classes de 2 à 3 ans (ou 1 à 3 ans s'il n'y a pas de championnat yearling).

Les champions senior mâle et senior femelle seront choisis parmi les chevaux qualifiés dans les classes de 4 ans et plus.

Les chevaux qualifiés à chaque championnat seront :

- le premier des classes qualificatives concernées par le championnat
- les autres candidats seront les chevaux qui ont les meilleures notes des classes concernées en ayant obligatoirement une note de type minimale 17pts et un total des notes supérieur ou égale à 75 pts.

Si les classes qualificatives d'un championnat totalisent 20 chevaux ou plus : Le nombre total de chevaux sélectionnés pour ledit championnat sera de 12.

Si les classes qualificatives d'un championnat totalisent de 10 à 19 chevaux : Le nombre total de chevaux sélectionnés pour ledit championnat sera de 10

Si les classes qualificatives d'un championnat totalisent moins de 10 chevaux : • Le nombre total de chevaux sélectionnés pour ledit championnat sera de 5

Le championnat est jugé par tous les juges à moins qu'il n'y ait un conflit d'intérêt. Chaque juge donnera son propre classement des Top 5 et les notes seront attribuées comme suit :

Classement	Points
1er	25 pts
2ème	10 pts
3ème	7 pts
4ème	6 pts
5ème	5 pts

C.6. Règle en cas d'ex-æquo

- Règles en cas d'ex æquo dans les classes qualificatives

La meilleure place est donnée au cheval qui a les plus hauts scores pour le type. S'il y a toujours des ex æquo, la meilleure place est attribuée au cheval avec les plus hauts scores pour les allures. Si les ex æquo ne peuvent pas être encore départagés, un des juges tirés au sort doit indiquer sa préférence.

- Règles en cas d'ex-æquo dans les Championnats

La meilleure place est donnée au cheval qui a la meilleure note dans la classe. S'il y a toujours des ex æquo, la même règle que pour les classes qualificatives sera appliquée. Tous les champions Gold seront soumis à un prélèvement de sang et/ou d'urine en vue d'un contrôle antidopage. Toutefois, le DC, s'il le juge utile, pourra faire prélever tout autre cheval engagé dans le concours pour un contrôle anti-dopage.

C.7. Présentateurs

Les présentateurs devront être âgés de plus de 18 ans, habillés d'une tenue élégante, sans aucune marque ou signe distinctif, et doivent être en possession de leur licence ECAHO. Le Comité Disciplinaire sera en droit de refuser l'entrée, sur la carrière, de toute personne ne respectant pas le règlement. Il peut également refuser la participation de tout cheval rétif ou ayant un problème de santé ou avéré. Toute manifestation discourtoise et toute désobéissance peut entraîner l'élimination d'un cheval, quel que soit son classement. Un seul présentateur sera autorisé à présenter un cheval aux juges sur la piste du concours. Aucune personne supplémentaire ne sera autorisée à accéder à la piste du concours.

C.8. Visite vétérinaire

Tout cheval est soumis à une visite vétérinaire avant l'admission dans les écuries du Salon le **dimanche 11 octobre et le lundi 12 octobre 2026 après 17h00**.

C.9. Dossards

Les dossards seront remis aux présentateurs à l'issue des contrôles vétérinaire et du Comité Disciplinaire le **mardi 13 octobre 2026** de 8h00 à 12h00. Les chevaux seront accompagnés de leurs documents d'identification et sanitaire.

D – CONDITIONS SPECIFIQUES

D.1. Arrivée et départs des chevaux

Les chevaux devront arriver au plus tard le **Samedi 10 et Dimanche 11 octobre 2026 avant 16h00** et devront repartir au plus tard le **vendredi 16 octobre 2026**.

L'alimentation est à prévoir par chaque propriétaire. Du fourrage pourra être disponible sur place.

D.2. Ecuries

Une zone de boxe avec litière sera réservée pour le logement des chevaux, des points d'eau d'abreuvement ainsi que des espaces douches seront aménagés. Un service de sécurité de jour comme de nuit sera assuré, il est recommandé à chaque personne habilitée à pénétrer dans la zone des écuries, de se munir de son badge d'accès. Aucune dérogation ne sera accordée au contrevenant. Toutes les consignes de sécurité sont à respecter.

E- Dotation

E.1. Classes qualificatives :

- Vainqueurs : Trophées et flots ;
- Placés 2^{ème} : Trophées et flots ;
- Placés du 3^{ème} au 5^{ème} : flots.

E.2. Championnats :

- Trophées Spéciaux.
- Plaques et Flots.

F – DIVERS

F.1.Réclamations

Toute réclamation peut être déposée par écrit auprès du Comité Disciplinaire, au plus tard une heure après les faits. Chaque réclamation doit être accompagnée d'un montant équivalent à 200 Euros en espèce.

F.2. Médecin, Vétérinaire, Maréchal ferrant

Les soins médicaux et vétérinaires ainsi que les services de maréchalerie sont à la charge exclusive de chaque participant.

F.3.Responsabilité

Les organisateurs ne sont pas tenus responsables des dommages ou blessures survenant aux chevaux présentés. Ils ne sont pas non plus tenus responsables des pertes ou dommages portés à tout autre article de tout genre.

Le propriétaire est le seul responsable de toute perte, dommage ou blessure causés par lui, par ses chevaux ou par ses employés à toute autre personne, chevaux ou biens matériels.

*Association du Salon du cheval
Association reconnue d'utilité publique le 15 octobre 2010 par le décret n° 2-10-505
Commissariat : 40, rue Jacaranda, Hay Ryad, Rabat - Maroc
Tél : 00 212 537 56 66 56 - fax : 00 212 537 56 68 56
E-mail : contact@salonducheval.ma / Site web : www.salonducheval.ma*